

*Bureau du Comité
directeur sur les médias
et la société de
l'information*



14/11/2016

CDMSI -BU(2016)02

Compte-rendu de la 10^e réunion (13-14 octobre 2016)
(Strasbourg, Conseil de l'Europe, bâtiment Agora, salle GO4)

1. Ouverture de la réunion

La présidente du CDMSI, Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande) ouvre la réunion. La répartition des sexes entre les 7 participants est la suivante : 4 femmes (57%) et 3 hommes (43%).

Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue au Bureau pour sa deuxième réunion dans le cadre du nouveau mandat du CDMSI. Il souligne les sujets importants à l'ordre du jour des comités d'experts subordonnés au CDMSI, notamment du Comité d'experts sur les intermédiaires d'internet (MSI-NET), avec la question des rôles et des responsabilités des intermédiaires d'internet, sujet qui figure aussi parmi les priorités de l'Union européenne dans ses travaux sur les algorithmes. Cela constitue une bonne base pour que le Conseil de l'Europe poursuive sa réflexion sur les développements technologiques tels que l'intelligence artificielle, son impact croissant sur la vie des citoyens et ses conséquences potentielles. Il attire l'attention sur le Colloque annuel sur les droits fondamentaux de la Commission européenne sur le sujet de la pluralité des médias et la démocratie (17-18 novembre 2016, Bruxelles) auquel le Secrétaire général devrait participer. Il rappelle aussi les points de l'ordre du jour actuel de l'UE qui ont un intérêt pour le CDMSI, dont les propositions pour la réforme de la Directive sur les médias audiovisuel et une réforme de la Directive sur le droit d'auteurs.

M. Kleijssen informe le Bureau sur des manifestations à venir : une conférence sur le thème « *Médias de service public et démocratie* », les 10 et 11 novembre à Prague (cf. point 4), le Comité de la convention sur la cybercriminalité (T-CY) et la conférence Octopus, du 14 au 18 novembre à Strasbourg, une réunion entre les entreprises d'internet et le Conseil de l'Europe, le 25 novembre à Paris (cf. point 5.5), le FGI, du 6 au 9 décembre à Guadalajara (Mexique) où le Conseil de l'Europe fera principalement la promotion de la convention sur la cybercriminalité et enfin un séminaire sur le rôle et les pouvoirs des institutions nationales de défense des droits de l'homme, le 15 décembre à Strasbourg (cf. point 5.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour de sa réunion en vue de la préparation de la 11^e réunion du CDMSI qui aura lieu du 29 novembre au 2 décembre 2016. L'ordre du jour annoté figure à l'annexe 1 ; la liste des participants à l'annexe 2.

3. Activités normatives

3.1 *Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)*

Le Bureau prend note de l'information apportée par Urška Umek, secrétaire du MSI-MED, sur sa deuxième réunion (27-28 septembre 2016) et de l'avancement des travaux du comité sur ses résultats attendus. Il discute les projets de textes, formule des commentaires et des orientations pour le travail du secrétariat.

Projet de recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété

Le Bureau confirme l'intérêt pour le sujet, en particulier dans le contexte du nouveau paysage médiatique qui demande de nouvelles approches pour garantir la pluralité des médias. A cet égard, il souligne les liens qu'il peut y avoir avec les travaux du MSI-NET, notamment en ce qui concerne les intermédiaires et les algorithmes. Il confirme les objectifs principaux du document, et particulièrement le besoin d'exigences pour assurer la transparence de la propriété des médias. Certains membres insistent sur la nécessité, pour les médias, de rendre des comptes et d'aborder correctement la question des propriétés effectives et des propriétés transnationales. Le Bureau souligne aussi que le document doit être clair et concis ; il formule des suggestions pour le regroupement de certains chapitres et sur la structure de la future recommandation.

Projet d'étude de faisabilité sur l'utilisation de l'internet dans les campagnes électorales

Le Bureau est informé des objectifs de cette étude de faisabilité qui est d'analyser les problèmes que pose l'internet en matière de régulation des communications et des contenus et d'apporter des recommandations quant à d'éventuelles réponses en termes de politiques. Le Bureau reconnaît que le projet couvre les principales questions à aborder. Il encourage les membres du CDMSI à transmettre toute donnée disponible sur le sujet ainsi que d'éventuelles pratiques et autre document produit au plan national. Il recommande cependant une approche prudente dans cette question transversale qui touche aussi au financement des partis politiques et des campagnes électorales. Il préconise aussi le besoin d'harmoniser avec les autres services pertinents du Conseil de l'Europe les orientations qui pourront être proposées.

Projet d'étude de faisabilité sur l'égalité des genres et la couverture médiatique des élections. Le Bureau est informé de la structure de l'étude qui est actuellement à un stade de développement préliminaire. Il apporte des orientations au secrétariat, notamment en proposant que les éléments quantitatifs soient complétés par des éléments qualitatifs tels que, par exemple, comment sont montrées visuellement les candidates dans les médias (et les biais possibles qui existent). Une information sur des ressources pertinentes à utiliser éventuellement est également fournie.

3.2 *Comité d'experts sur les intermédiaires d'Internet (MSI-NET)*

Le Bureau prend note de l'information apportée par Charlotte Altenhöner-Dion, secrétaire du MSI-NET, sur sa deuxième réunion (29-30 septembre 2016) et de l'avancement des travaux du comité sur ses résultats attendus. Il examine les projets de textes, formule des commentaires et des orientations pour le travail du secrétariat.

Projet de recommandation sur les intermédiaires d'Internet. Le Bureau souligne le besoin de restructurer le projet et de définir l'objectif principal des lignes directrices d'une façon plus claire et concise. En particulier, il suggère de formuler plus clairement les obligations des Etats ainsi que les obligations qu'ils devraient faire porter aux intermédiaires. Le Bureau discute de la nécessité de mieux formuler les points d'intersection du rôle assimilable au rôle éditorial des entreprises d'internet et de leurs fonctions d'intermédiaires. Il interroge le secrétariat sur certaines formulations dans le projet concernant les questions de juridiction, soulignant d'éventuels conflits avec les législations nationales mais aussi la complexité des questions de juridiction de manière générale.

Projet de rapport sur les dimensions des droits de l'homme des algorithmes. Le Bureau manifeste un grand intérêt pour cette question et le projet de rapport. Il reconnaît la pertinence du travail effectué par le Conseil de l'Europe à cet égard et un besoin d'orientation dans les Etats membres. Il formule observations et commentaires, principalement pour que soient plus clairement identifiées les conséquences particulières sur les droits de l'homme de l'utilisation des algorithmes dans différents secteurs de la vie publique et privée. Il suggère par ailleurs d'inclure des lignes directrices sur les possibilités de régulation en ce qui concerne les algorithmes ainsi que de se concentrer sur leur rôle assimilable au rôle éditorial. Dans ce contexte, le Bureau prend note d'une information sur un rapport de l'Assemblée parlementaire sur la convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, prévu pour mars 2017.

En ce qui concerne une éventuelle mise à jour *des Lignes directrices visant à aider les fournisseurs de service internet* de 2008, qui avait été abordée par le CDMSI lors de sa 9^e réunion (8-11 décembre 2015), le Bureau est informé des discussions lors de la réunion du MSI-NET. Il note la proposition de l'Association européenne des fournisseurs de services internet (EuroISPA) : cette mise à jour pourrait être abordée dans le cadre du projet de recommandation sur les intermédiaires d'internet, en cours d'élaboration. EuroISPA continuera de participer à ces travaux.

4. Activités de coopération

Le Bureau prend note de l'information apportée par le secrétariat sur les programmes et les activités de coopération en cours et futurs, tels qu'ils sont présentés dans le document MEDIA-COOP(2016)02. En particulier, le secrétariat donne une information détaillée sur le projet JUFREX (un projet sur 3 ans financé par l'Union européenne, destiné à des pays et territoires d'Europe du sud-est et principalement consacré à des formations aux droits de l'homme pour les institutions judiciaires) et la suite d'un projet en Ukraine sur la promotion de la liberté d'expression et l'accès à l'information.

Il prend également note d'une future conférence organisée conjointement avec l'Assemblée parlementaire et l'UER et hôte de la Chambre des députés du parlement de la République tchèque, les 10 et 11 novembre 2016 à Prague, sur le thème « *Médias de service public et démocratie* » ; elle abordera le rôle des parlementaires dans le soutien aux médias de service public.

Le secrétariat réitère l'appel fait au Bureau et au CDMSI pour inciter leurs membres à participer aux activités de coopération et ainsi leur apporter leur soutien. A ce sujet, Emir Povelakić informe le Bureau de sa participation à la conférence internationale "*RTI250 : Célébrer le 250^e anniversaire du droit à la liberté de l'information et renforcer encore les systèmes nationaux des pays EaP en Ukraine* », les 21 et 22 septembre 2016 ; il enverra son rapport pour information du CDMSI.

De plus, le Bureau, consulté, donne son accord à la présentation par une délégation marocaine de récentes modifications de la loi sur les médias au Maroc, au cours de la 11^e réunion du CDMSI. Le secrétariat rappelle, à cette occasion, que depuis cette année, le Maroc a régulièrement profité de la possibilité qui lui est offerte d'envoyer des observateurs aux réunions des comités d'experts.

5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe

5.1 Séminaire à haut niveau sur "*Liberté d'expression – rôle et pouvoirs des institutions nationales de défense des droits de l'homme et autres mécanismes nationaux*" – 15 décembre 2016, Strasbourg (auparavant appelé "atelier")

Le secrétariat présente le projet d'un séminaire à haut niveau qui se tiendra le 15 décembre 2016 à Strasbourg et découlant de Rapport du Secrétaire général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe 2015.

L'objectif de cette manifestation sera de présenter aux institutions nationales de défense des droits de l'homme les travaux du Conseil de l'Europe liés à la liberté d'expression, d'échanger expériences et bonnes pratiques et d'identifier des sujets communs d'intérêt mais aussi de préoccupation. Cela devrait permettre un dialogue ciblé et plus pérenne ainsi que de possibles partenariats à l'avenir avec ces institutions pour la mise en œuvre et la diffusion des normes et des activités du Conseil de l'Europe. Le Bureau marque un grand intérêt pour cette manifestation.

5.2 Initiatives dans les Etats membres

Le secrétariat rappelle la décision prise par le CDMSI pour que les délégués puissent rendre compte, sur une base volontaire, de développements ou d'initiatives dans leur pays en lien avec les travaux du Comité.

Le Bureau prend note de l'information suivante :

- Pays Bas : Pien van den Eijnden transmet une information sur des rapports publiés sur les thèmes « *Le centre public de l'Internet* »

et « *L'Internet, un espace mondial libre avec un contrôle limité¹ par les Etats* » et sur les réponses officielles néerlandaises à ces rapports ;

- France : Joanna Chansel mentionne une nouvelle loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, adoptée le 6 octobre
- Bosnie Herzégovine : Emir Powlakić informe le Bureau sur la tenue d'une réunion du FGI national et du SEEDIG.

De plus, le secrétariat fait part au Bureau d'une récente traduction par l'Allemagne de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression et du droit à la vie privée en lien avec la neutralité du réseau et de la traduction en cours de la Recommandation du Comité des Ministres sur la liberté d'internet.

Rappelant que traduire les textes adoptés est la première étape de la mise en œuvre et que cela est indispensable aux activités de coopération, le Bureau encourage les Etats membres à effectuer ce travail et d'en faire part au secrétariat.

5.3 Diffamation

Le Bureau prend note de la publication d'une étude de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et ses membres en reçoivent un exemplaire. Une mise à jour de l'étude comparative de 2012 sur la dépenalisation de la diffamation dans les Etats membres est prévue. Dans cette perspective, les membres du CDMSI seront invités à informer le secrétariat de toute modification de leur législation en la matière.

5.4 La peur dans le journalisme

Le secrétariat rappelle le projet d'une étude intitulée "*Les journalistes en danger : les aléas du métier ?*" sur la peur et l'autocensure chez les journalistes, qui est un suivi de la recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. Elle a été commandée au professeur Marilyn Clark, de l'université de Malte, qui a conduit une enquête par questionnaire auprès d'un millier de journalistes par l'intermédiaire d'organisations professionnelles dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les résultats, à la fois quantitatifs et qualitatifs, font l'objet d'un examen et d'une analyse détaillés. Ils montrent une situation inquiétante avec un pourcentage élevé de peur et d'autocensure.

Le Bureau prend note de l'avancement de l'étude et accueille favorablement la proposition du secrétariat d'inviter son auteur, le professeur Marilyn Clark, à la présenter lors de la 11^e réunion plénière du CDMSI et à un échange de vues avec les membres.

5.5 Gouvernance de l'internet

Le Bureau prend note de l'information apportée par le secrétariat sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour la

¹ Traduction non officielle

gouvernance d'internet 2016-2019, adoptée le 30 mars 2016 par le Comité des Ministres. Une mise à jour du tableau de suivi sera disponible pour la 11^e réunion plénière du CDMSI.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, le Bureau est aussi informé d'une réunion entre le Conseil de l'Europe et des entreprises de l'internet qui se tiendra à Paris le matin du 25 novembre 2016 pour discuter du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit sur internet avec un accent particulier mis sur les questions de l'extrémisme violent et de la radicalisation sur l'internet, la protection des enfants, la discours de haine en ligne et la lutte contre la cybercriminalité.

Le Bureau prend note de la prochaine édition d'EuroDIG dont les dates envisagées actuellement sont les 6 et 7 juin 2017 à Tallin. L'appel à thèmes est ouvert jusqu'en décembre 2016 ; les « *Messages de Bruxelles* », issus de la dernière édition, sont en ligne sur le site web d'EuroDIG.

Le Bureau est également informé du prochain Forum sur la gouvernance d'internet qui se tiendra du 6 au 9 décembre 2016 à Guadalajara (Mexique) avec pour thème général « *Favoriser une croissance inclusive et durable* ²».

Les membres du Bureau insistent sur le souhait que les conclusions des FGI nationaux et régionaux ainsi que des réunions nationales sur la gouvernance de l'internet comme le SEEDIG soient mieux prises en compte dans les réunions d'EuroDIG et du FGI. Elles sont souvent le seul moyen de porter la voix de certains pays dans ces manifestations.

Enfin, le Bureau est informé de la prochaine réunion de l'ICANN (3-9 novembre 2016, Hyderabad) ; un des sujets importants qui y seront traités sera la protection des enfants eu égard aux noms de domaine. Il prend note également d'un rapport d'experts intitulé « *L'avenir des noms de domaines de premier niveau communautaires (gTLDs) et l'ICANN : opportunités et défis pour les communautés à but non lucratif dans une perspective des droits de l'homme* ³». Ce rapport d'experts étudie comment les noms de domaine abordent les divers besoins des différents groupes.

5.6 Conférence sur la liberté d'Internet (9 septembre 2016)

Le secrétariat et les membres du Bureau qui étaient présents rendent compte de la Conférence sur la liberté d'Internet, organisée le 9 septembre 2016 à Strasbourg conjointement avec la présidence estonienne du Comité des Ministres et la présidence allemande de l'OSCE. Cette manifestation a connu un grand succès avec environ 200 participants, beaucoup d'intérêt pour la retransmission vidéo en ligne et de nombreuses interactions par Twitter. Son objectif était la promotion de la Recommandation du Comité des Ministres sur la liberté d'internet. Un rapport sera disponible pour la 11^e réunion plénière du CDMSI.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Recommandation sur la liberté d'internet, Matthias Traimer (Autriche) et Emir Povelakić (Bosnie Herzégovine) ont un échange sur leur préparation des rapports sur la liberté d'internet. Le Bureau

² Traduction non officielle

³ idem

exprime un soutien appuyé à un travail de suivi en suggérant que de semblables manifestations soient organisées à l'avenir, en particulier en collaboration avec l'OSCE.

Le Bureau donne aussi son accord à la suggestion de sa Présidente d'inviter le juge de la Cour européenne des droits de l'homme, Robert Spano, qui était un des panelistes de la conférence du 9 septembre, à un échange de vues avec le CDMSI lors de sa 11^e réunion plénière.

6. Atelier du CDMSI sur "L'avenir de l'information : nouveaux médias et journalisme à l'âge de la convergence numérique", 1 décembre 2016, au cours de la 11^e réunion plénière

Le secrétariat présente le projet d'un atelier sur le thème du journalisme et les médias à l'âge de la convergence numérique, à organiser au cours de la 11^e réunion plénière du CDMSI. Un document de réflexion a été commandé à l'Institut Reuters d'études de journalisme. Il décrit la situation avec des données chiffrées et figurera dans le projet d'ordre du jour du CDMSI. L'objectif de cet atelier est d'engager les délégués à discuter des problèmes posés aux médias et au journalisme à l'ère de la convergence numérique ainsi que des réponses que les médias apportent pour s'y adapter ; les nouvelles opportunités seront aussi explorées. Certaines mesures pour des solutions adoptées par des Etats membres et par l'Union européenne seront discutées et les membres du CDMSI seront invités à faire part de leurs expériences et de leurs pratiques. La Présidente remercie le secrétariat pour l'excellent document de réflexion. Le Bureau le discute et donne au secrétariat des orientations précieuses qu'il prendra en compte.

7. Protection des données

Le Bureau prend note avec intérêt de l'information apportée par le secrétariat sur les travaux en cours dans le domaine de la protection des données :

Modernisation de la Convention 108 : un projet de protocole amendant la Convention 108 a été finalisé par le CAHDATA et a été examiné par le groupe de rapporteurs sur la coopération juridique du Comité des Ministres (GR-J) le 13 septembre 2016, en même temps que le rapport abrégé de la réunion du CAHDATA qui mentionnait les objections formulées par la délégation de la Fédération de Russie. Les délégués ont pris note des propositions d'amendement de la FR qui devraient être discutées le 2 novembre. De manière générale, plusieurs autres délégations ainsi que la présidence de l'Union européenne ont soutenu les propositions du CAHDATA et ont souligné la nécessité de finaliser rapidement la mise à jour de la convention. Certaines délégations ayant proposé que soient explorées d'autres options pour la modernisation de la convention, le secrétariat a été chargé de préparer un document sur ces options possibles, notamment une convention révisée et ses éventuelles conséquences. La question des droits de vote des Parties à la convention au sein du Comité de la Convention sera aussi discutée à la prochaine réunion du GR-J.

- Travaux du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) :

- *L'avis sur les implications en matière de protection des données du traitement des dossiers passagers (PNR) a été finalisé et adopté le 15 septembre 2016 ;*
- *Le projet de lignes directrices sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel à l'ère des méga données : il est prévu que le projet soit adopté par procédure écrite avant la fin 2016 ;*
- *Le projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des données de santé a été discuté et le T-PD reviendra sur cette question lors de sa prochaine réunion plénière en 2017. Une fois approuvé par le T-PD, il sera soumis au CDMSI pour considération et transmission au Comité des Ministres.*

Le secrétariat souligne également les synergies existant entre les travaux du représentant du T-PD et du MSI-NET

8. Travaux des autres institutions et organes du Conseil de l'Europe

8.1 Initiatives du Secrétaire Général

Rapport du Secrétaire Général sur la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe 2016

Le rapport 2016 du Secrétaire Général sur la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe a été présenté au Comité des Ministres. Le chapitre sur la liberté d'expression avait été préparé par la Division médias et Internet qui a déjà commencé à travailler sur la prochaine édition.

Etude comparative sur le blocage, le filtrage et la suppression de contenu illégal sur l'internet dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Bureau prend note de l'information apportée par le secrétariat sur une proposition du Secrétaire Général qui a été soumise au Comité des Ministres dans le contexte de sa discussion sur son 3^e rapport annuel (cité plus haut). Il s'agit de la rédaction, pour la fin 2016, d'une série de normes communes à tous les Etats membres sur le blocage et le filtrage des sites web. Le Comité des Ministres a discuté le suivi proposé sans prendre de décision concrète. Entre temps, le secrétariat a commencé à travailler sur un compendium des législations existantes sur la protection du droit à la liberté d'expression eu égard au blocage, au filtrage et à la suppression de contenu sur internet. De plus, il examine la possibilité de mettre à jour les informations contenues dans l'étude comparative.

8.2 Comité des Ministres

8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le secrétariat n'a rien à reporter sur ces points mais rappelle que des questions pourraient survenir d'ici la réunion plénière du CDMSI.

8.4 Commissaire aux droits de l'homme

Le Bureau prend note d'un rapport du Commissaire sur la Croatie qui contient un chapitre sur la liberté des médias. Il est informé que, jusqu'à la fin 2016, le Commissaire a décidé de porter une attention particulière aux sujets de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes en Turquie.

8.5 Conférence des ONGI du Conseil de l'Europe

La Présidente informe le Bureau d'une demande de la Conférence des ONGI pour un échange de vues avec le CDMSI sur de possibles synergies et des questions d'intérêt partagé.

Un tel échange étant mutuellement pertinent, le Bureau s'accorde pour inviter Anna Rurka, présidente de la Conférence des ONGI à la prochaine réunion plénière du CDMSI.

8.6 Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

Maja Raković (Serbie) rend compte de sa participation au groupe de travail du CODEXTER sur les techniques spéciales d'enquête. L'intention du CODEXTER est d'inviter d'autres comités pertinents à un stade précoce du travail plutôt que d'attendre des commentaires sur des projets de textes déjà avancés. Son objectif est l'approbation d'un projet de recommandation sur le sujet lors de la prochaine réunion plénière du Comité européen de coopération juridique (CDCJ). Selon Maja Raković, le projet est équilibré et prend en considération la liberté d'expression ainsi que les droits couverts par l'article 8.

Le Bureau se félicite de cette information et donne son accord pour que le secrétaire du CODEXTER soit invité pour un échange de vues à la 11^e réunion du CDMSI.

8.7 Observatoire européen de l'audio-visuel

Le Bureau décide d'inviter Maja Cappello, chef du service des informations juridiques à venir présenter les derniers travaux de l'Observatoire au CDMSI.

8.8 Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

Le Bureau note que les observations du CDMSI sur le projet de recommandation relatif à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique, préparé par le Comité européen de coopération juridique, ont été transmises au CDCJ. Le projet a été approuvé et est actuellement à l'examen du Comité des Ministres pour adoption. Le Bureau se déclare extrêmement déçu que ses observations n'aient pas été prises en compte.

8.9 Participation de membres du CDMSI à des réunions et des manifestations

Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande) rend compte de sa participation à une conférence de l'APCE sur le thème « Liberté des médias comme fondement des élections démocratiques » (4 juillet 2016, Berlin).

Le Bureau note qu'aucun de ses membres n'a pu participer à la réunion "Culture 4D: Digitization, Data, Disruption, Diversity".

Par ailleurs, il note que le rapporteur du CDMSI sur l'égalité des genres, Maja Zarić, fera un compte rendu au cours de la 11^e réunion plénière de sa participation à la Conférence " Mission accomplie ? Evaluer les progrès, inspirer l'action – la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017", (30 juin – 1 juillet 2016, Tallinn); Elfa Ýr Gylfadóttir sur sa participation au Colloque annuel 2016 sur les droits fondamentaux (17-18 novembre 2016, Bruxelles) et à la 1^{ère} conférence mondiale Internet et juridiction (14 novembre 2016, Paris).

9. Autres organisations

Union européenne

Le Bureau décide d'inviter la délégation slovaque à présenter un bilan de la présidence sortante de l'Union européenne lors de la 11^e réunion du CDMSI, notamment en lien avec l'avancement de la réforme de la Directive services des médias audiovisuel (AVMSD).

Il décide aussi d'inviter le délégué de Malte à présenter la future présidence de l'EU.

10. Programme et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Réflexions sur une future conférence ministérielle

Le Bureau entreprend des discussions substantielles sur de possibles sujets pour une future conférence ministérielle et la difficulté de trouver un pays hôte. Sur cette base, il charge le secrétariat de préparer un document pour servira aux discussions au cours de la réunion plénière.

10.2 Dates pour les réunions du CDMSI et de son Bureau en 2017

Le Bureau prend note des dates réservées pour les réunions du CDMSI et de son Bureau en 2017. Elles seront communiquées pour information en réunion plénière en novembre/décembre :

11^e Bureau du CDMSI : 11 et 12 mai 2017

12^e plénière du CDMSI : 20 (après-midi) au 23 (matinée) juin 2017

12^e Bureau du CDMSI : 19 et 20 octobre 2017

13^e plénière du CDMSI : 5 (après-midi) au 8 (matinée) décembre 2017

11. Projet d'ordre du jour de la 11^e réunion du CDMSI (29 novembre – 2 décembre 2016)

Le Bureau examine le projet d'ordre du jour provisoire de la 11^e réunion plénière du CDMSI et l'approuve avec quelques ajouts. Il suggère que les annotations soient plus élaborées.

12. Autres points

Conformément à la Résolution CM(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, le Bureau note que le CDMSI devra procéder à des élections pour sa présidence, sa vice-présidence ainsi que pour un membre de son Bureau.

La réunion est close à 13h.16.

Annexe I Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion par Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information et de la lutte contre la criminalité
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux normatifs
 - 3.1 *Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED)*
 - 3.2 *Comité d'experts sur les intermédiaires de l'internet (MSI-NET)*
4. Activités de coopération
5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques
 - 5.1 *Audition-atelier : Liberté d'expression - le rôle et les pouvoirs des institutions nationales des droits de l'homme, Strasbourg, le 15 décembre 2016*
 - 5.2 *Initiatives prises dans les Etats membres*
 - 5.3 *Diffamation*
 - 5.4 *La peur dans le journalisme*
 - 5.5 *Gouvernance de l'internet*
 - 5.6 *Conférence sur la liberté d'internet*
 - 5.7 *Conférence régionale avec l'UER à Prague sur "médias de service public et de la démocratie"*
6. CDMSI Atelier sur "Le journalisme et les médias à l'ère de la convergence numérique" 1 Décembre 2016, au cours de 11^e CDMSI séance plénière
7. Protection des données
8. Travail des autres institutions et organes du Conseil de l'Europe
 - 8.1 *Initiatives du Secrétaire Général*
 - 8.2 *Comité des Ministres*
 - 8.3 *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)*
 - 8.4 *Commissaire aux droits de l'homme*

8.5 Conférence des OING du Conseil de l'Europe

8.6 Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

8.7 Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA)

8.8 Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

8.9 Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations

9. Autres organisations

Union Européenne

10. Programme et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Réflexion sur une future conférence ministérielle

11. Projet d'ordre du jour de la 11e réunion du CDMSI (29 novembre – 2 décembre 2016)

12. Points divers

Annexe II – liste des participants

10e réunion du Bureau du CDMSI
Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016
Salle G04, Agora

Participants

La répartition des sexes entre les 7 participants est la suivante : 4 femmes (57%) et 3 hommes (43%).

Mme. Elfa Ýr Gylfadóttir, Islande (Présidente)
Commission médias, Ministère de l'éducation, des sciences de la culture, Reykjavik

M. Emir Povelakić, Bosnie-Herzégovine (Vice-président)
Chef de la Division des licences, de la numérisation et de la coordination de la radiodiffusion, Agence de régulation de la communication, Sarajevo

Mme. Joanna Chansel, France
Bureau des affaires européennes et internationales, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la culture et de la communication, Paris

M. Christoffer Lärkner, Suède
Service de la culture, Stockholm

Mme. Maja Raković, Serbie
Ministère des Affaires étrangères, Belgrade

M. Matthias Traimer, Autriche
Chef du service des médias et de la société de l'information, Chancellerie fédérale, service constitutionnel, Vienne

Mme. Pien van den Eijnden, Pays Bas
Conseillère juridique. Ministère de l'intérieur et des relations du Royaume, La Haye

Secrétariat

M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Silvia Grundmann, chef de la division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit, secrétaire du CDMSI

Mme. Ana Gascón Marcén, administratrice, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Charlotte Altenhoener-Dion, administratrice, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

M. Lee Hibbard, administrateur, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Christina Lamprou, administratrice, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Elvana Thaçi, administratrice, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Urška Umek, administratrice, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Anne Boyer-Donnard, assistante administrative principale, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Mme. Julia Whitham, assistante administrative, division médias et Internet, Direction générale droits de l'homme et Etat de droit

Interprètes

Angela BREWER

Cynera JAFFREY

Clarissa WORSDALE